

Élections dans le canton de Neuchâtel en 2025

Documentation pour les enseignantes et enseignants

Contenu

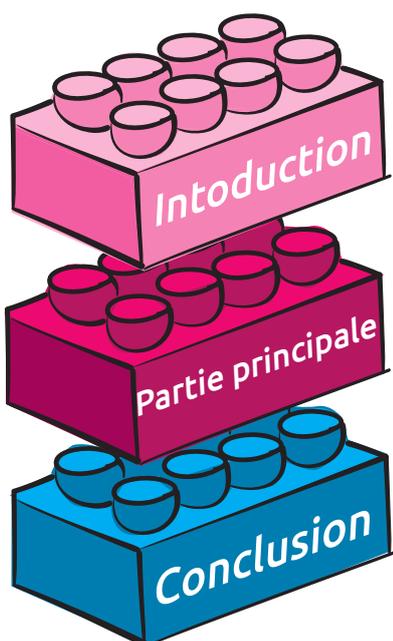
Les élèves se penchent sur les élections dans le canton de Neuchâtel.

Objectifs

- Les élèves apprennent qui et quoi est élu (le Grand Conseil et le Conseil d'État).
- Les élèves connaissent la différence entre une élection au scrutin majoritaire et une élection au scrutin proportionnel.
- Les élèves savent comment remplir correctement le bulletin de vote.

Types d'exercice et niveaux de difficulté

Pour ce matériel didactique, les tâches suivantes, de durées et de niveaux de difficulté différents, peuvent être combinées librement. Selon les besoins, une à trois leçons peuvent être planifiées.



<ul style="list-style-type: none"> • Roulement à billes • La politique au quotidien • Affiche de votation 	15 minutes	
	10 minutes	
	15 minutes	
<ul style="list-style-type: none"> • Le Grand Conseil et le Conseil d'État • Élections au scrutin majoritaire et proportionnel 	30 minutes	
	30 minutes	
<ul style="list-style-type: none"> • Instructions électorales • Participer 	30 minutes	
	10 minutes	

Matériel

- Diapositive PPP : « La politique au quotidien »
- Diapositive PPP : « Affiche de votation » + solutions « Affiche de votation »
- FT « Le Grand Conseil et le Conseil d'État » + solutions « Le Grand Conseil et le Conseil d'État »
- FT « Élections au scrutin majoritaire et proportionnel » + solutions « Élections au scrutin majoritaire et proportionnel »
- Instructions électorales
- FT « Comment voter ? » + solutions « Comment voter ? »

Élections dans le canton de Neuchâtel en 2025

Documentation pour les enseignantes et enseignants

Introduction 1 : Roulements à billes



Durée : 15 minutes

Quoi :

La classe est divisée en deux groupes et forme un cercle intérieur et un cercle extérieur. Les élèves du cercle intérieur sont placés face aux élèves du cercle extérieur (voir illustration). Pour chaque tour, les élèves discutent d'une question posée par l'enseignant. Il y a en tout quatre tours d'une durée de trois minutes chacun. Après chaque tour, le cercle extérieur continue à tourner. Les questions suivantes peuvent être discutées :



- Qu'est-ce que le pouvoir ?
- Pourquoi cédon-nous le pouvoir ? À qui cédon-nous le pouvoir ?
- Que fait un Parlement ?
- Que se passerait-il si le Parlement n'existait plus ?

Forme sociale : travail à deux

Matériel : aucun matériel

Introduction 2 : La politique au quotidien



Durée : 10 minutes

Quoi :

Les élèves se répartissent en groupes de trois et discutent des questions posées sur le modèle PPP. Pour chaque question, les élèves disposent d'environ deux minutes pour discuter de la question. Ensuite, l'enseignant recueille quelques interventions sur chaque question.

Forme sociale : travail de groupe

Matériel : modèle PPP, politique au quotidien, papier et stylo

Remarque : cet exercice se concentre surtout sur la réalisation d'un travail de recherche personnel. Tant que la recherche des élèves est justifiée, de nombreuses propositions de solutions sont autorisées. La dernière question porte principalement sur le fédéralisme. Le fédéralisme signifie que les tâches sont réparties entre la Confédération, les cantons et les communes. Les cantons sont indépendants dans de nombreux domaines. Les cantons décident de l'étendue des décisions que les communes peuvent prendre. La Confédération ne peut prendre de décisions que dans les domaines qui lui sont confiés par la Constitution. Dans de nombreux domaines, la Confédération et les cantons se partagent les tâches.

Introduction 3 : Affiche de votation



Durée : 15 minutes

Quoi :

L'affiche de la votation pour le scrutin proportionnel de 1918 est montrée aux élèves. Les élèves se répartissent par groupes de deux et répondent aux questions suivantes :

- Qui ou quoi est représenté sur l'affiche ?
- Quel est le rapport avec le système électoral ?
- Quel message l'affiche veut-elle transmettre ?



Au cours des cinq dernières minutes, les réponses peuvent être rassemblées en plénière.

Solutions : les solutions se trouvent à la fin du plan de cours (p. 6).

Forme sociale : travail à deux

Matériel : modèle PPP : affiche de votation

Partie principale 1 : Le Grand Conseil et le Conseil d'État



Durée : 30 minutes

Quoi :

Les élèves lisent le texte de base contenant les informations sur le Grand Conseil et le Conseil d'État dans le canton de Neuchâtel et résolvent individuellement la fiche de travail correspondante.

Solutions : les solutions se trouvent à la fin du plan de cours (p. 6).

Forme sociale : travail individuel

Matériel : FT « Le Grand Conseil et le Conseil d'État »

Partie principale 2 : Élection au scrutin majoritaire et proportionnel



Durée : 30 minutes

Quoi :

Les élèves lisent le texte de base contenant les informations sur le système d'élections au scrutin majoritaire et proportionnel. Les élèves travaillent ensuite en groupes de deux sur la fiche de travail correspondante.

Solutions : les solutions se trouvent à la fin du plan de cours (p. 7).

Forme sociale : travail individuel, travail à deux

Matériel : FT « Élection au scrutin majoritaire et proportionnel »

Conclusion 1 : Instructions électorales



Durée : 30 minutes

Quoi :

De nombreuses erreurs peuvent survenir lors du processus électoral. C'est pourquoi il est conseillé de passer en revue les cinq étapes des élections avec les élèves.

Les élèves résolvent la fiche de travail à l'aide des instructions électorales sur www.easyvote.ch/electionsNE

Solutions : les solutions se trouvent à la fin du plan de cours (p. 8-9).

Forme sociale : travail individuel

Matériel : instructions électorales et FT « Comment voter ? »

Conclusion 2 : Participer



Durée : 10 minutes

Quoi :

Outre la participation aux élections, il existe d'autres options pour participer à la politique. Les élèves discutent en groupes de ce qu'est la participation politique et de la manière dont on peut participer à la vie politique. Ils peuvent également citer des exemples concrets de la manière dont ils peuvent s'engager dans la politique cantonale.

Possibilités de participation : • Participation aux élections • Participer aux votations • Adhérer à une jeunesse de parti / à un mouvement politique • Participer à un parlement de jeunes / un conseil des jeunes / une session des jeunes • Manifester • Collecter des signatures • Se porter candidat ou candidate à une fonction politique

Forme sociale : travail de groupe

Matériel : aucun matériel

Parlements des jeunes dans le canton de Neuchâtel

Les parlements des jeunes (PJ) sont des associations qui s'engagent pour une meilleure formation politique des jeunes et qui offrent une plateforme aux jeunes intéressés par la politique. Ils organisent diverses manifestations autour de la politique. Vous trouverez plus d'informations sur les différents PJ du canton de Neuchâtel sur fspj.ch.



Propositions de solutions

Documentation pour les enseignantes et enseignants

Introduction 3 : Affiche de votation

- **Scrutin majoritaire** : Un homme en frac et chapeau haut de forme est assis à une table et mange des saucisses. En bas de la table, quatre représentants du peuple regardent. En arrière-plan, Helvetia en pleurs.
- **Scrutin proportionnel** : Les mêmes personnes sont assises ensemble à une table et Helvetia coupe une saucisse en morceaux et la distribue à toutes les personnes présentes.

L'affiche de votation est une publicité pour une position politique spécifique. Comme il s'agit d'une interprétation de l'affiche, il existe de nombreuses solutions possibles. De manière générale, l'affiche doit illustrer le fait qu'avec le système majoritaire, seule la personne qui est la plus forte (par exemple celle qui a gagné une élection) peut en profiter. Les autres, en revanche, ne reçoivent rien et en souffrent (Helvetia qui pleure). L'Helvetia qui pleure peut aussi être interprétée comme la population suisse. La Suisse (Helvetia) se porte bien lorsque le pouvoir (la saucisse) est partagé proportionnellement avec tous. Avec le système proportionnel, le pouvoir peut être réparti en conséquence et tout le monde en profite dans une certaine mesure.

Partie principale 1 : Le Grand Conseil et le Conseil d'État

TÂCHE 1 :

Quand ont eu lieu les dernières élections dans le canton de Neuchâtel ?

- Dans le canton de Neuchâtel, le Conseil d'État et le Grand Conseil ont été élus le 18 avril 2021. Le 9 mai 2021 a eu lieu le deuxième tour des élections pour la désignation du Conseil d'État.

À quelle fréquence les élections ont-elles lieu dans le canton de Neuchâtel ?

- Tous les quatre ans

Qui peut voter ?

- Toutes les personnes majeures disposant du passeport suisse et résidant dans le canton de Neuchâtel ont le droit de participer aux élections. Les étrangères et étrangers résidant depuis au moins 5 ans dans une commune neuchâteloise ont également le droit de participer aux élections cantonales.

Combien de personnes siègent au Conseil d'État de Neuchâtel ? Comment s'appellent-elles et à quel parti appartiennent-elles (2021-2025) ?

- 5 personnes : Alain Ribaux (PLR), Florence Nater (PS), Laurent Favre (PLR), Crystel Graf (PLR), Frédéric Mairy (PS)

Combien de personnes siègent au Grand Conseil de Neuchâtel ? Quels partis sont représentés au Grand Conseil (2021-2025) ?

- 100 personnes : PLR (32), PS (21), Verts (19), PST (8), UDC (8), PVL (8), Le Centre (4)

TÂCHE 2 :

Le Conseil d'État



dirige l'administration cantonale

exécute les lois

élabore des projets de loi

Le Grand Conseil



adopte les lois

décide le budget et les comptes

contrôle l'exécutif

Partie principale 2 : Élection au scrutin majoritaire et proportionnel

Les avantages et inconvénients suivants peuvent être cités concernant les **élections au scrutin majoritaire** (liste non exhaustive) :

Avantages :

- L'élection au scrutin majoritaire est judicieuse lorsqu'il n'y a que peu de postes à pourvoir.
- Les élections au scrutin majoritaire sont plus simples et moins complexes à organiser que les élections au scrutin proportionnel.
- Les citoyens élisent directement les politiciens et non pas en premier lieu le parti.
- Lors des élections au scrutin majoritaire, les politiciens des grands partis ont souvent plus de chances que ceux des petits partis. Les politiciens des petits partis sont donc souvent sous-représentés.
- Les votes en faveur des candidats perdants n'ont aucune influence sur le résultat, ce qui peut augmenter la frustration des électrices et électeurs et réduire la participation.
- Le système électoral entraîne une diminution de la diversité politique.

Inconvénients :

Les avantages et inconvénients suivants peuvent être cités concernant les **élections proportionnelles** (liste non exhaustive) :

Avantages :

- Le système d'élections au scrutin proportionnel vise à répartir les sièges au Parlement proportionnellement au nombre de voix obtenues.
- Les petits partis ont plus de chances d'entrer au Parlement.
- Les électrices et électeurs votent plus facilement s'ils savent que leurs candidats préférés ont une chance d'être élus même s'ils ne sont pas élus par la majorité.

Inconvénients :

- L'organisation d'élections au scrutin proportionnel est très complexe.
- Les petits partis peuvent exercer une influence considérable en faisant pencher la balance et en jouant un rôle décisif dans l'obtention d'une majorité lors de votations importantes.
- Plus le nombre de partis représentés au parlement est élevé, plus la recherche de compromis et de solutions est complexe.

Conclusion 1 : Instructions électorales

Solutions Exercice partiel A)

Le nom d'un candidat ou d'une candidate ne peut être inscrit qu'une seule fois sur la liste électorale

Solutions Exercice partiel B)

Pour donner ta voix à ton parti préféré, tu peux placer la liste pré-imprimée dans l'enveloppe de vote. Si tu as rempli la liste toi-même, n'oublie pas d'ajouter le nom de ton parti préféré en haut de la liste.

Solutions Exercice partiel C)

Liste n°	Désignation du parti
11	Parti des fruits C
11.01	Elisa Églantine
11.02	Jan Jujube A
11.03	Angela Ananas
11.04	David Datte
11.05	Alicia Abriecot A
22.03	Flavio Fenouil B

Solutions Exercice partiel D)

Liste n°	Désignation du parti
A	A
11.01	Elisa Églantine
11.02	Jan Jujube
11.03	Angela Ananas
11.04 B	David Datte Isabelle Iris
33.05	Mattia Magnolie C

A : Le numéro de liste et la désignation du parti manquent. Une correction possible serait la liste n° 11, Parti des fruits.

B : Le numéro de candidat d'Isabelle Iris n'a pas été ajouté. Il faudrait ajouter 33.02.

C : Le nom de Mattia Magnolia a été mal orthographié lors du panacher.

Solutions Exercice partiel E)

Biffer

Liste n°	Désignation du parti
11	Parti des fruits
11.01	Elisa Églantine
11.02	Jan Jujube
11.03	Angela Ananas
11.04	David Datte
11.05	Alicia Abricot

Panacher

Liste n°	Désignation du parti
33	Parti des fleurs
33.01	Bérénice Bleuet
33.02	Isabelle Iris
33.03	Leander Lavande
33.04	Livia Lys
33.05	Mattia Magnolia
11.05	Alicia Abricot